

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

## PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . 10 » — 13 »  
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront complétés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

## Gare de Saumur (Service d'été, 11 mai).

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 03 minutes du matin, Express.  
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.  
2 — 12 — — soir, Omnibus-Mixte.  
4 — 13 — — Express.  
7 — 15 — — Omnibus-Mixte.

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.  
8 — 35 — — Omnibus-Mixte.  
9 — 50 — — Express.  
11 — 54 — — Omnibus-Mixte.  
5 — 57 — — soir, Omnibus.  
10 — 34 — — Express.

## PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du Journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

## ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

## Chronique Politique.

On écrit de Hanovre, 15 juin :

La venue du roi Guillaume paraît certaine. On a dû meubler à neuf les appartements du palais. Sa Majesté ne voulant s'asseoir sur aucun des fauteuils sur lesquels aurait pu s'être assis avant lui le roi Georges. La direction de l'Opéra a reçu l'ordre de tenir prête pour le 21 une représentation de gala.

Il faut donc se résigner à voir arriver ici ce monarque dans notre capitale, où naguère sa police a dispersé si brutalement plus de 6,000 habitants réunis pour fêter dans un jardin clos l'anniversaire de la naissance de notre roi bien-aimé.

L'arrivée du roi Guillaume coïnciderait à peu près avec l'anniversaire de la bataille de Langensalza. Sa Majesté prussienne restera maîtresse du terrain ici comme à Langensalza, car la force prime le droit; mais il est à présumer que le deuil n'en sera pas moins grand à cette occasion qu'après la victoire sanglante remportée par les Hanovriens sur les Prussiens le 27 juin 1866.

La Gazette de l'Allemagne du Nord publie un article sur le résultat de la perquisition domiciliaire opérée récemment à Landeck. Elle dit qu'on a saisi des documents autographes du comte de Platen, d'où il ressort que l'ancien roi et son ministre sont les inspirateurs directs de toutes les agitations guelfes et de toutes les pièces de poésie destinées à glorifier la cause de la maison des Guelfes.

Dans ces documents, dit la Gazette, le comte de Platen désigne la Prusse comme l'ennemie commune de tous les Etats et demande une confédération de toutes les petites puissances avec la France, en déclarant que c'est un devoir imposé pour la conservation de soi-même de briser la Prusse et de la rejeter au-delà de l'Elbe. M. de Platen dit qu'il est encore temps de le faire, parce qu'il existe une résistance énergique dans le Hanovre. Il ajoute que le morcellement de l'Etat des Hohenzollern est nécessaire, non seulement dans l'intérêt de la France, mais aussi dans l'intérêt des petits Etats qui voient dans la France leur protectrice.

La Gazette de l'Allemagne du Nord fait ressortir que le passage de la légion guelfe en France se rattache à ces espérances, mais que, grâce à la sagesse de l'Empereur Napoléon, on n'a pas réussi à créer un dissentiment entre la France et la Prusse.

Le gouvernement, dit enfin la Gazette de l'Allemagne du Nord, va, comme il faut l'espérer, procéder contre les menées dirigées par le comte de Platen dans le Hanovre, avec toute la sévérité réclamée par la situation.

L'Observateur, de Stuttgart, croit savoir que le comte de Bismark n'a pas demandé, au moins directement, l'extradition du comte hanovrien Platen, qui s'est réfugié en Autriche.

La Gazette de Francfort dément, à son tour, le bruit d'après lequel M. de Bismark aurait envoyé à l'ambassadeur prussien, à Vienne, une note contenant une proposition d'alliance entre l'Autriche et la Prusse.

On assure que le comte de Bismark a remis au roi Guillaume un manuscrit cacheté contenant son futur programme politique afin qu'il soit ouvert lorsqu'il se verra dans l'impossibilité de diriger les affaires de son pays.

La Gazette de Francfort prétend que l'état de santé de celui qui soutient l'édifice de l'union du Nord s'est plutôt aggravé qu'amélioré, quoi qu'en dise la presse officieuse.

Une dépêche de Pesth, datée du 17, sept heures du soir, annonce que le prince Napoléon a été reçu dans cette ville avec un enthousiasme général. Le prince a passé une heure dans le Parlement hongrois. Il y a eu dans la soirée un dîner de gala chez le comte Andrassy.

Le prince Napoléon, ajoute ce télégramme, doit quitter Pesth, vendredi soir, pour se rendre à Bucharest et à Constantinople.

Le télégramme de Bucharest annonçant que le Sénat avait été dissous pour être soumis à une réélection, la Chambre des députés continuant à siéger, avait paru d'abord assez difficile à expliquer. Mais un article de la Constitution roumaine nous donne la clef de cette anomalie. Aux termes de cet article, le gouvernement a le droit de dissoudre séparément l'une ou l'autre de ces deux assemblées délibérantes.

Le Journal officiel de Belgrade annonce que toutes les puissances garantes abandonnent aux Serbes la pleine liberté de choisir leur souverain.

Le consul général d'Autriche dans la capitale

de la Serbie aurait déclaré au gouvernement serbe que, dans la pensée de l'Autriche, le peuple serbe doit être entièrement libre d'élire un prince à son gré.

Cette nouvelle est trop conforme aux principes les plus élémentaires du droit public moderne pour ne pas être exacte.

Le télégramme qui apporte ces nouvelles ajoute que les arrestations continuent.

Nous lisons dans la Correspondance du Nord-Est :

Une dépêche de Belgrade, en date du 16 juin, porte ce qui suit :

La princesse Julie a adressé à la nation serbe une lettre d'adieu conçue en ces termes :

« Avant de vous quitter, je sens le besoin d'exprimer mes remerciements les plus vifs à la nation en deuil qui, avec moi, a déposé aujourd'hui dans la tombe la dépouille mortelle de celui qui, non seulement était son prince, mais encore un grand patriote. Vous pleurez sa perte, et cela vous honore, car il n'y a que les âmes nobles qui savent être reconnaissantes. Je vous quitte; mais tous mes sentiments et mes pensées resteront avec vous, et je ne cesserai de prier pour que le bon Dieu donne la prospérité à la Serbie et accomplisse les vœux du prince qu'une mort prématurée nous a ravi. »

On lit dans le Précurseur de Palerme :

La France nous promet Rome, Trente et Trieste; on comprend que l'Autriche, alliée de la France, se donnerait en compensation une bonne partie des Principautés danubiennes. Quant à la Prusse, outre Rome, Trente

## FEUILLETON.

2

## UNE RENTE VIAGÈRE,

Par E.-M. DE LYDEN.

(Suite.)

## II.

M. d'Ollebec aimait Honorine, nous l'avons dit; mais la différence qui existait entre ses prétentions et le chiffre offert par M. Hauttot était trop grande encore pour être comblée par l'amour; et, la raison parlant plus haut que le sentiment, il dut se résigner à partir.

Toutefois, il voulut faire preuve de générosité et tenta une dernière démarche en présence des amis communs.

— Monsieur, dit-il au petit manufacturier que tous ces pourparlers affligeaient, car il voyait dans son insuffisance de fortune un obstacle insurmontable, au bonheur de sa fille. Vous me croyez intéressé, averse. Vous pensez que, dans le mariage, je ne vois que la dot. Je veux vous prouver qu'il n'en est rien.

— Parlez, monsieur.

— Je vous demandais cent mille francs.

Le vieillard eut un sourire tristement ironique.

— Eh bien, continua M. d'Ollebec, je réduis mon chiffre d'un quart. Pouvez-vous, voulez-vous donner soixante-quinze mille francs à mademoiselle votre fille ?

— Pas plus soixante-quinze que cent, monsieur, répondit le pauvre filateur tristement.

— Eh bien ! vingt mille écus seulement.

— Impossible ! murmura M. Hauttot.

— C'est votre dernier mot, monsieur ?

— Encore une fois, monsieur, mon fils n'a eu que vingt-cinq mille francs, et en donnant trente mille à ma fille, je vais au-delà du possible, en même temps que je frustre Léonie.

— Il suffit, monsieur, dit M. d'Ollebec, je n'insiste plus. Nos amis rendront compte à Mlle Honorine de notre entrevue; elle jugera, elle appréciera ma conduite. Demain, monsieur, j'aurai quitté Fécamp.

Ainsi tout était définitivement rompu.

En apprenant cette funeste nouvelle, Honorine fut atterrée. Le soir même, elle se mettait au lit avec une fièvre ardente, et pendant huit jours, on désespéra de sa vie.

Ces huit journées furent pour le malheureux père huit siècles d'angoisses. Il ne quitta pas le chevet de la malade; soignée avec un dévouement sans égal par

Léonie, qui, elle aussi, s'était instituée la garde-malade de sa tante, dans la mesure de ses forces.

Enfin, le médecin déclara que tout danger était passé; alors le pauvre père eut un autre supplice à endurer.

Ainsi que nous l'avons dit, depuis que la mort était entrée chez lui terrible et impitoyable, frappant sans désespérer, mère, femme, enfants et bru, M. Hauttot était devenu d'une réserve excessive, et comme aux sollicitations de ses amis, de sa fille, et aux observations, aux concessions de M. d'Ollebec, il n'avait répondu que par des fins de non-recevoir en se retranchant derrière une impossibilité matérielle qu'il ne prouvait pas, et aussi derrière la nécessité de sauvegarder les intérêts de Léonie, on se persuada que le vieillard dissimulait une partie de sa fortune pour avantager sa petite-fille au détriment d'Honorine.

Celle-ci en fut particulièrement convaincue, et elle en conçut une amertume profonde, un ressentiment des plus vifs qu'elle ne chercha même pas à dissimuler ni à sa nièce, ni à son père.

De leur côté, les amis de Fécamp ne ménagèrent pas au vieillard les insinuations malveillantes sur ce point; on l'accusa d'injustice, on le taxa d'avarice, on lui reprocha brutalement de faire sciemment le malheur de sa fille, par une tendresse exagérée pour l'enfant de

son fils; car nul ne voulait plus croire à son insuffisance de fortune.

Le coup fut rude pour le pauvre père, lui qui n'avait toujours vécu que pour sa fille, et l'avait préférée à ses autres enfants !

Que de larmes amères versa le vieillard sur sa tendresse mécon nue ! que de cruelles réflexions l'assaillirent en veillant, anxieux, désespéré, au chevet de celle qu'on l'accusait de ne pas aimer !

Cependant M. d'Ollebec avait été informé de la maladie d'Honorine et devant cette nouvelle preuve d'attachement de la jeune fille, il avait cru devoir faire faire auprès du père une nouvelle et suprême tentative.

« On me propose, écrivait-il à ses amis de Fécamp, un mariage dans d'excellentes conditions de fortune; mais j'aime toujours Mlle Honorine; que son père réfléchisse encore à mes propositions, qu'il songe qu'il y va de la vie de son enfant. J'ai quinze jours pour me prononcer; dites-lui que j'attendrai sa réponse jusqu'à cette époque. »

Les amis d'Honorine remplirent leur mandat; le père et la fille lurent la lettre.

— Je ne puis rien de plus aujourd'hui qu'il y a douze jours, et je ne pourrai pas davantage dans deux semaines, répondit le vieillard accablé.

Honorine ne fit aucune observation, ne proféra au-

et Trieste, elle nous offre Nice et la Savoie, que nous avons eu le malheur de céder à la France, en 1859, par le traité de Zurich. Toutes ces promesses nous sont faites à condition que nous nous rangions d'un côté plutôt que de l'autre, on le conçoit. En attendant, Menabrea et son collègue de la guerre disposent tout de manière à pouvoir se présenter les armes à la main, et assez forts, lorsque le premier coup de canon aura été tiré par les vainqueurs de Sadowa et ceux auxquels les lauriers prussiens donnent le vertige.

On mande de Florence, le 17 juin :

*Chambre des députés.* — M. Finzi développe son interpellation sur les faits de Ravenne. Il déplore les conditions dans lesquelles se trouve cette province et demande une répression vigoureuse.

Le ministre de l'intérieur confirme les tristes conditions de la province de Ravenne et expose les nombreux crimes ou délits contre lesquels il a fallu sévir. Le nombre des arrestations opérées s'élève à 320. Le ministre déclare qu'au besoin le gouvernement demandera aux Chambres des pouvoirs exceptionnels.

De peu rassurantes rumeurs circulent en Italie. On signale dans la Péninsule la reprise de sourdes menées révolutionnaires. Mazzini est, dit-on, sur le sol italien. On raconte que Menotti Garibaldi a traversé Rome, et que les autorités pontificales n'ont connu son passage que le lendemain de son départ. Il aurait été, pendant son séjour, l'hôte d'une famille anglaise. Garibaldi se disposerait à quitter Caprera pour se rendre dans une ville d'eaux du littoral. Enfin, les autorités de plusieurs provinces italiennes seraient sur la trace de tentatives pour la reconstitution d'une légion garibaldienne.

L'Union reçoit de Florence une correspondance qui présente les affaires de la Sicile comme prenant une tournure tout-à-fait menaçante. Le 12 juin, plusieurs télégrammes ont annoncé des réunions d'un caractère alarmant. La sécurité publique n'existe plus à Palerme. On n'ose sortir dans la rue après la tombée du jour.

Le général Medici a dû partir à la hâte, après avoir reçu un avis très-pressant du ministre de l'intérieur.

Ce général, nommé aussi préfet de Palerme, doit concentrer dans ses mains tous les pouvoirs civils et militaires. On ajoute qu'il emporte dans sa poche un décret de mise en état de siège de la ville de Palerme d'abord, et de tout autre endroit où éclateraient des troubles sérieux.

#### LA JUSTICE CRIMINELLE EN 1866.

Le *Moniteur* contient un de ces documents qui appellent les études, les méditations des

législateurs et des publicistes, à savoir le rapport de M. le ministre de la justice à l'Empereur sur le compte général de la justice criminelle en 1866. Si les économistes s'attachent à comparer les statistiques du commerce à l'importation et à l'exportation, afin de constater les progrès ou le ralentissement de nos industries nationales, les penseurs et les réformateurs trouvent dans les statistiques judiciaires les éléments de nature à les guider sur l'abaissement ou l'élévation des degrés de pénalité affectés à la répression des crimes contre lesquels la société doit se mettre en défense.

M. le garde des sceaux fait tout d'abord observer que la législation n'ayant subi en 1866 aucune modification, les indications statistiques de 1866 se rapprochent et doivent se rapprocher beaucoup en effet des données acquises aux années antérieures. Il est cependant des variations de chiffres que le rapport croit devoir relever : notamment un accroissement, malheureusement d'une nature grave, dans la nomenclature des crimes contre les personnes, puisque le tableau qui les concerne donne pour les assassinats 10 0/0 d'augmentation et 8 0/0 pour les viols ou attentats à la pudeur sur les enfants. Ainsi, les assassinats qui, en 1865, étaient au nombre de 174, se sont élevés, en 1866, au chiffre de 191; de même, les viols et attentats à la pudeur sur les enfants, du chiffre de 820, en 1865, ont monté, en 1866, à celui de 885.

Les crimes contre les propriétés présentent, dans leur ensemble, une augmentation; leur total s'est élevé, en 1866, à 1,899, contre 1,753, en 1865.

Il résulte des tableaux VI et VII du rapport que 338 accusés ont été déclarés, en 1866, coupables de crimes entraînant la peine capitale, savoir : 129 infanticides, 90 assassinats, 76 d'incendies d'édifices habités, 18 d'empoisonnements, 18 de meurtres accompagnés de viols ou de vols, 6 de parricides et 1 de meurtre d'un agent dans l'exercice de ses fonctions.

« Mais la peine capitale, ajoute le rapport, n'a été réellement prononcée que contre 17 hommes et 3 femmes, 9 avaient été convaincus d'assassinats, 4 d'incendies, 3 de meurtres précédés de viols, 2 de parricides, 1 d'empoisonnement et 1 d'infanticide. On comptait parmi eux 12 repris de justice, dont un ancien forçat. La clémence impériale a daigné commuer la peine de mort en celle des travaux forcés à perpétuité pour 7, en celle de vingt années de travaux forcés pour 3, et en celle de la réclusion perpétuelle pour une femme sexagénaire. 9 ont été exécutés. »

Le nombre des affaires jugées contradictoirement, en 1866, par les cours d'assises de l'Algérie a été de 351, soit 57 de plus qu'en 1865. Ces 351 affaires comprenaient 553 accusés, parmi lesquels on ne compte que 41 fem-

mes. 402, près des trois quarts, étaient indigènes; 95 Français et 58 Européens.

Les cours d'assises, statuant sans l'assistance du jury, ont acquittés 69 accusés, 11 p. 100, la moitié moins que sur le continent; elles ont prononcé 15 condamnations à mort, sur les 15 accusés, 5 ont vu commuer leur peine; la gravité des crimes commis par les 10 autres n'a pas permis à la clémence impériale de s'étendre sur eux.

S. Exc. le garde des sceaux fait observer en terminant que l'augmentation du nombre des crimes et des délits, en France, s'est produite en des conditions qui, d'ailleurs, n'ont rien d'inquiétant; en Algérie elle est faible si l'on tient compte de la misère causée par l'état des récoltes en 1866.

Pour les articles non signés : P. GODÉT.

### Nouvelles Diverses.

Le *Moniteur* publie le rapport que M. le sénateur, préfet de la Seine, vient de présenter à l'Empereur sur la situation financière de la ville de Paris.

Le bruit courait jeudi à la Chambre, avant la séance, qu'il était question de retirer le projet de loi relatif à l'emprunt de la ville de Paris.

— D'après la *Correspondance de Paris*, on commenterait beaucoup dans les cercles militaires le silence par lequel le gouvernement prussien a accueilli la circulaire du ministre Gortschakoff, proposant aux nations européennes de renoncer aux balles explosibles comme projectiles de guerre.

— On parle à Saint-Petersbourg, dit un journal russe, d'une invention récente due au diacre de l'Eglise russe, à Stuttgart, M. Replowski. Grâce à un mécanisme très-ingénieux, adapté aux boîtes aux lettres, toute personne qui y dépose une lettre ou deux reçoit immédiatement un récépissé indiquant l'année, le mois et le jour de la mise à la poste. La feuille russe ne dit pas si on va, ou non, essayer l'application de l'invention de M. Replowski.

— Nous trouvons dans les journaux allemands les détails suivants sur la démolition de la forteresse de Luxembourg.

« Les portes ont été agrandies et privées de tous moyens de défense; on a comblé les fossés qui se trouvaient à leur entrée. Une large chaussée conduit de la rue de l'Arsenal au glacis, en ligne droite, de sorte que du glacis l'on peut parfaitement apercevoir les maisons. Le fossé du rempart (où les Espagnols ont repoussé une charge de la cavalerie française), est rempli de terre. Les travaux de démolition n'avencent pourtant que fort lentement. »

— L'autocratie de M. Haussmann éprouve de la résistance en province, qui le croirait? Six habitants de Sens viennent de lui envoyer

une signification par huissier, ainsi qu'au président du conseil municipal de Paris, et au président de la commission de l'enquête ouverte pour la construction du réservoir destiné à recevoir les eaux de la Vanne à leur arrivée à Paris.

Dans cette signification, ils protestent contre le décret du 19 décembre 1866, qui a déclaré d'utilité publique les travaux nécessaires à la dérivation de la rivière de Vanne, au profit de la ville de Paris; ils se fondent sur les 1,056 réponses motivées entendues dans l'enquête; sur les avis de la Chambre consultative des arts et manufactures, de la commission d'enquête et du conseil d'arrondissement de Sens; et ils déclarent que tant qu'aux termes de la Constitution, le décret n'aura pas été solennellement ratifié par le Sénat, ils ont le droit de s'opposer à toutes nouvelles entreprises de M. le préfet de la Seine qui auraient pour but d'exécuter le projet.

### Chronique Locale et de l'Ouest.

Le douze de ce mois, la Chambre consultative des arts et manufactures de notre ville s'est réunie pour l'examen du projet de chemin de fer de Poitiers à Saumur. Cette importante question intéresse vivement, comme on le sait, notre département et notamment l'arrondissement de Saumur; nous sommes heureux de reproduire, dans nos colonnes, la délibération de la Chambre au sujet de ce projet, et nous avons l'espoir qu'elle sera prise en considération :

L'an mil huit cent soixante-huit, le douze juin, à sept heures du soir, la Chambre consultative des arts et manufactures s'est réunie à l'Hôtel-de-Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Lambert-Lesage.

Etaient présents : MM. Lambert-Lesage, Thiffoine-Mercereau, Daget Théodore, Contard Charles, Charbonneau Constant, Girard Julien et Duvau-Girard; ce dernier remplissant les fonctions de secrétaire.

M. le président ouvre la séance et entretient la chambre du projet de chemin de fer de Saumur à Poitiers dont l'exécution est si vivement réclamée; il appelle l'attention de la Chambre sur le tracé proposé par M. Galland, passant sur le département de Maine-et-Loire, à Bagneux, Chacé, Saumoussay, Brézé et Epieds; sur le département de la Vienne, à Morton, Trois-Moutiers, Loudun, Seigné, St-Cassien, Martaisé, St-Clair, St-Jean-de-Sauves, Chouppes, Mirebeau, Varennes et enfin s'embranchant à Neuville sur la ligne de Poitiers à Bressuire.

M. le président propose à la Chambre de donner son approbation à ce tracé, comme étant le plus direct entre Saumur et Poitiers et paraissant donner satisfaction à des intérêts

eune plainte devant son père; mais le soir, au moment où celui-ci allait entrer dans la chambre de la convalescente; où se trouvait Léonie, il entendit sa fille dire à l'enfant :

— Tu seras heureuse, toi! tu pourras épouser celui que tu aimeras! tu seras riche!

— Moi! riche?

— Sans doute! tu auras ma dot et la tienne!

— Votre dot! moi? Eh bien, et vous, ma tante!

— Oh! moi! je serai morte!... et l'on ne donne pas de dot à une morte!

— Morte, vous! dit la fillette en se précipitant vers la pauvre malade... Est-ce Dieu possible!

Mais celle-ci la repoussa durement.

— Va!-en, lui dit-elle, tu m'as volé la tendresse de mon père... Qui sait, tu me voleras peut-être un jour l'amour de celui qui voulait être mon mari...

Puis Honorine se tordant les mains dans un accès d'exaltation nerveuse, ajouta :

— Mon Dieu! que je suis malheureuse! mon père me tue!

Et elle tomba en proie à un spasme violent.

Léonie courut à la porte pour appeler à l'aide; sur le seuil, elle trouva son grand-père, pâle comme un suaire.

— Tu as entendu, bon papa? lui dit-elle, en le re-

gardant avec effarement.

— Oui, répondit le vieillard d'une voix étranglée.

— Il faut la sauver... n'est-ce pas : moi, d'abord, je donne tout... tout... je ne me marierai jamais... je resterai avec toi...

Le lendemain matin, Honorine trouva à son chevet, en ouvrant les yeux Léonie qui guettait son réveil et qui lui dit en l'embrassant, bien qu'elle s'en défendit :

— Chut! portez-vous bien! rétablissez-vous vite, vous épouserez M. Octave d'Ollebec.

— Que dis-tu?

— Chut! bon papa m'a recommandé de ne rien dire.

Et malgré les instances, les prières de l'impatiente Honorine, l'enfant garda le silence.

Il est vrai qu'elle ne savait rien. Elle avait seulement entendu son grand-père murmurer :

— Allons! il le faut! elle l'épousera.

Pendant la semaine qui suivit la scène que nous venons de raconter, on remarqua un mouvement inaccoutumé dans la maison. M. Hauttot fit coup sur coup le voyage de Fécamp; des étrangers vinrent et revinrent à différentes reprises. Un notaire fut même aperçu par Honorine; évidemment un événement se préparait : mais lequel?

Bien qu'en pleine convalescence, Honorine sortait peu de sa chambre, et elle ne pouvait rien deviner, ne voyant, n'entendant rien.

Léonie elle-même, soit qu'elle eût reçu des ordres de son grand-père, soit qu'elle ne sût rien en effet, ce qui était probable, ne dit pas un mot qui pût mettre sa tante sur la voie.

Honorine, en dépit de la curiosité qui la dévorait, n'osait interroger son père, devenu plus sombre, plus taciturne que jamais.

Un jour enfin, c'était le dixième après la confidence de Léonie, la convalescente vit entrer chez elle sa nièce, affectant des allures mystérieuses.

— Ah! lui dit-elle en l'attirant à elle, tu sais quelque chose!

— Oui, répondit Léonie à mi-voix.

— Eh bien?

— Eh bien, c'est pour aujourd'hui...

— Quoi?

— Je ne sais pas, mais bien sûr c'est pour aujourd'hui...

— Comment cela?

— Bon papa m'a recommandé de veiller à ce que tout soit bien en ordre partout, parce qu'il attend du monde...

— Du monde de Cany?

— Non, de Fécamp.

— Ah! nos amis les Lefebvre, sans doute?

— Et puis aussi de Paris!...

— Ah! tu es bien sûre...?

Et le cœur de la jeune fille battit avec violence. Qui pouvait-on attendre de Paris... les Hauttot n'y connaissent personne... personne que M. d'Ollebec.

Ah! que les heures de la matinée furent longues pour Honorine, et combien de beaux châteaux en Espagne elle bâtit sur cette simple donnée :

On attend quelqu'un de Paris!...

Enfin, vers la moitié de la journée, une voiture s'arrêta devant la porte, Honorine courut à la fenêtre et écarta les rideaux.

Elle vit d'abord descendre le notaire qu'elle avait déjà aperçu quelques jours auparavant. Puis, son amie, Mme Lefebvre, le mari de celle-ci et, après dix secondes qui parurent dix minutes à l'impatiente jeune fille, M. d'Ollebec en personne.

Cette apparition était prévue, attendue, et cependant Honorine ressentit à la vue de son poursuivant une émotion violente; tout son sang reflua à ses joues. Quelques minutes plus tard Mme Lefebvre était auprès d'elle.

— Qu'y a-t-il, dit-elle à son amie, avec une vivacité fiévreuse... Pourquoi êtes-vous ici avec M. d'Ollebec?

nombreux et légitimes; il appelle spécialement l'attention de la Chambre sur un amendement déposé au Corps-Législatif par les députés d'Indre-et-Loire tendant à faire dévier la ligne projetée de Saumur à Poitiers, à partir de Loudun, pour la faire aboutir à Port-de-Piles, en passant par Richelieu. M. le président invite la Chambre à se prononcer sur l'opportunité de cet amendement qui semble ne répondre à aucun des besoins qui ont fait naître ce projet de chemin de fer et qui présente, en outre, des inconvénients réels sans aucun avantage probable.

Plusieurs membres prennent successivement la parole et pensent qu'il suffit du simple examen de la carte du département de Maine-et-Loire et de celle du département de la Vienne, pour adopter, de préférence, le tracé du chemin de fer de Saumur à Poitiers par Loudun, Mirebeau et s'embranchant à Neuville; que ce tracé est en effet la voie la plus directe et la plus courte, puisque la distance, d'après les indications fournies à la Chambre, n'est que de 92 kilomètres sur lesquels 80 seulement sont à construire; que la distance par Loudun, Richelieu et Port-de-Piles est au contraire de 152 kilomètres environ sur lesquels il y aurait à construire 77 kilomètres, d'où il suit que l'allongement de parcours serait de 40 kilomètres et la diminution de ligne à construire de 3 kilomètres seulement; que la portion de ligne, à partir de Loudun, présenterait presque une parallèle avec la ligne de Bressuire à Tours entre Loudun et Chinon, tandis que toute la contrée de Loudun à Poitiers, par Mirebeau, si riche en produits divers, se trouverait dépourvue de voies ferrées.

D'autres membres font observer que la déviation du chemin de fer de Loudun vers Port-de-Piles ne profiterait en réalité qu'à la compagnie du chemin de fer d'Orléans par un parcours, sur la ligne, de 55 kilomètres environ, tandis que le public aurait à supporter une aggravation de charges par un allongement considérable de parcours; que cette aggravation frapperait surtout le commerce, qui, chaque jour, aurait à supporter un prix plus élevé pour le transport des marchandises tarifées suivant les distances et par kilomètres; qu'enfin ce serait pour les voyageurs une perte de temps inutile et souvent préjudiciable.

La Chambre, appréciant les motifs ci-dessus et après en avoir délibéré, « considérant que le tracé du chemin de fer de Poitiers à Saumur par Loudun, Mirebeau et Neuville est la ligne la plus directe et la plus courte; qu'elle traverse un pays fertile et peuplé et donne en outre satisfaction à de nombreux et légitimes intérêts; considérant que la déviation dudit chemin, de Loudun à Port-de-Piles, présente, sans avantages appréciables, un allongement de parcours de 40 kilomètres; que le public et le commerce surtout sont intéressés aux transports les plus rapides et les moins onéreux;

considérant enfin que cette déviation présenterait trois lignes de chemin de fer presque parallèles dans l'espace qui s'étend de la Loire à Richelieu et Port-de-Piles, c'est-à-dire sur une longueur moyenne de 55 kilomètres; que la contrée au contraire qui s'étend de la ligne de Tours à Poitiers à celle d'Angers à Niort, sur une longueur d'environ 80 kilomètres, s'en trouverait absolument privée; par tous ces motifs, la Chambre, à l'unanimité, émet le vœu que le chemin de fer de Poitiers à Saumur soit le plus tôt possible exécuté; que, sans donner suite à l'amendement présenté par les députés d'Indre-et-Loire, le tracé dudit chemin par Loudun, Mirebeau et s'embranchant à Neuville, soit définitivement adopté.

La Chambre charge en outre son président, d'adresser une expédition de la présente délibération à S. Exc. M. le Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics.

Fait clos et délibéré les jours, mois et an que dessus.

C'est la seconde fois depuis peu de temps que nous avons le plaisir d'entendre M<sup>lle</sup> Déjazet. Cette actrice est toujours remarquable par sa diction, ses gestes, son entrain, et surtout la douceur de sa voix. Ces facultés propres à la jeunesse, et que M<sup>lle</sup> Déjazet a su conserver dans un âge avancé, la font considérer à juste raison comme un de ces êtres extraordinaires que la nature produit bien rarement.

Notre salle était aussi garnie qu'on pouvait le supposer en tenant compte de la chaleur véritablement tropicale qui se fait sentir. Applaudissements et rappels n'ont pas manqué à l'étonnante femme qui se présentait pour la dernière fois sur notre scène et qui emportera de Saumur, nous l'espérons, un aussi bon souvenir que celui qu'elle y aura laissé.

Nous apprenons que la procession du S.-S., annoncée pour dix heures et demie, sortira de l'église de la Visitation demain dimanche, à neuf heures précises du matin. La température élevée que nous subissons justifie de cette nouvelle mesure.

Les chaleurs amenant presque chaque jour des morts accidentelles par suite de l'imprudence des baigneurs en pleine eau, nous croyons utile de rappeler en quelques lignes les précautions à prendre pour éviter de pareils malheurs.

Un des premiers dangers se trouve dans les plantes aquatiques, longues, minces, souples, véritables rubans s'élevant du fond de l'eau, se penchant toutes dans le même sens, obéissant au moindre mouvement, et qui lorsqu'on jette sur elles quelque objet, s'agitent, ondulent, se tordent dans tous les sens, et s'enroulent comme des serpents.

Malheur au nageur inexpérimenté qui cher-

che son salut dans la fuite; il n'y trouve que la mort! La sensation première que font éprouver ces herbes filandreuses et gluantes est désagréable; il faut se rendre maître de ce sentiment et, au lieu de s'agiter en vains efforts, s'efforcer de rester immobile et de se maintenir à la surface de l'eau, parce que plus on enfonce, plus les herbes deviennent abondantes et plus le danger s'accroît.

Les précautions à prendre alors sont de faire la planche, qui ne nécessite qu'une légère agitation des mains, ou de rester sur le ventre, de prendre une longue respiration et de plonger la tête dans l'eau, en la relevant de temps en temps pour reprendre haleine. On flotte alors comme un liège, et peu à peu on s'éloigne des plantes.

Le second danger est le *tourbillon*. C'est en vain qu'on lui résiste. Il vous engloutira, mais il vous rejettera de lui-même. C'est l'affaire de quelques secondes.

Enfin, il y a la *crampe* ou contraction nerveuse d'un muscle, surtout du muscle extenseur du pied, ou *mollet*. La crampe paralyse les mouvements du nageur. Il doit dans ce cas se mettre sur le dos et se maintenir avec les mains, en contractant peu à peu son pied pour le porter en avant, comme fait un homme qui veut marcher sur les talons.

La principale qualité d'un nageur est le sang-froid, et il est bon de s'habituer d'avance à voir le danger sans se troubler.

La température d'hier ne l'a cédé en rien à celle du 17. A l'ombre le thermomètre est monté à 31 degrés.

Au soir, le ciel s'est chargé de nuages, et de 10 heures à minuit le tonnerre a grondé. Il a tombé de l'eau, mais en petite quantité. Ce matin le temps est encore nuageux; cependant la température n'est pas sensiblement abaissée; à 6 heures du matin le thermomètre est encore à 24 degrés.

Voici l'uniforme qui paraît décidément arrêté pour la garde nationale mobile :

*Infanterie*. — Tunique bleu foncé croisée, à cinq boutons en cuivre, avec aigle et légende autour, collet et parements garance, passepoil bleu; pattes d'épaules bleues avec passepoil garance; pantalon gris de fer bleuté avec bandes garance; képi bleu foncé avec bandeau garance.

*Artillerie*. — Tunique bleu foncé croisée, à cinq boutons, collet et parements écarlates avec passepoil bleu; pantalon bleu foncé avec bandes écarlates; képi bleu foncé avec bandeau écarlate.

Le *Figaro* rapporte que Mgr de Las-Cases, évêque de Constantine, qui ne laisse passer aucune occasion de faire le bien, a fait remettre à M. le grand-rabbin de Constantine, dont il a pu apprécier l'inépuisable charité, une

somme de 500 fr. destinée aux israélites indigents.

La *Chronique de l'Ouest* annonce que le dernier compagnon de Jean Chouan s'est éteint au Bourné-la-Forêt (Mayenne), à l'âge de 90 ans.

Pierre Rouyer a conservé religieusement, dit-on, jusqu'à la fin les principes pour lesquels il avait combattu dans sa jeunesse.

Voulez-vous, dit le *Languedocien*, auquel nous laissons toute la responsabilité du procédé, un moyen de préserver vos vignes de l'oïdium? Le voici, tel que l'indique un vieux livre de recettes. Il s'agit simplement de semer du chenevis dans les champs de vigne, un grain de deux mètres en deux mètres, et en quinconce. Ce préservatif a été employé avec le plus complet succès par plusieurs propriétaires.

#### AVIS.

Le Gouvernement, voulant seconder les efforts tentés pour l'amélioration des vers-à-soie, a décidé qu'en 1868, comme en 1867, des primes seraient distribuées aux petites éducations de vers-à-soie pour graines. Comme en 1867, chaque prime sera de 200 francs, et sera accordée à l'éducateur qui s'engagera à mettre au grainage dix grammes de graines au plus, et cinq grammes au moins.

Chaque concurrent devra adresser, sans aucun retard, sa demande à M. le Préfet de Maine-et-Loire, qui lui transmettra aussitôt les instructions concernant les obligations qu'il aura à remplir.

#### PERCEPTION DE SAUMUR.

Les contributions doivent être acquittées :  
1° Par douzièmes payables chaque mois;  
2° Par deux paiements égaux en mars et septembre;  
3° Par un seul paiement au 15 juin.

Le percepteur prie les personnes qui n'ont pas adopté l'un des deux premiers modes de paiement de se libérer immédiatement.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODRI.

#### Dernières Nouvelles.

Berlin, 18 juin. — Le roi partira dimanche soir pour Hanovre, où il séjournera lundi et mardi. Sa Majesté se rendra ensuite à Cassel, à Mayence où elle passera les troupes en revue, puis à Worms. Le roi rentrera vendredi à Berlin.

Samedi le roi fera en personne la clôture du Reichstag.

Florence, 19 juin. — La *Correspondance*

— Comment, ne le sais-tu pas?

— Je ne sais rien.

— Ni moi; mais tu dois deviner...

— Je n'ose pas... mais dis-moi ce que tu sais.

— Hier matin, M. d'Ollebéc est arrivé à la maison et nous a montré un billet de ton père, billet très-court et très-peu explicite, dans lequel ton amoureux était invité à venir sans retard à Cany. Il y a trois jours, M. Hauttot était venu à Fécamp nous prier avec instances de passer quelques jours avec toi à partir d'aujourd'hui. Nous avons promis tout d'abord sans nous douter de rien; mais l'arrivée de M. d'Ollebéc m'explique tout, et il n'est pas difficile de pressentir ce qui va se passer ici.

— Tu crois que...

— Parbleu! et toi aussi, hypocrite! ton père s'est décidé à faire ton bonheur... et j'ai voulu être la première à te complimenter pendant que ces messieurs causent... Mais voici Léonie qui vient probablement nous annoncer qu'on nous attend.

La blonde filette venait en effet chercher sa tante et son amie.

— Allons vite, dit-elle avec une expression de curiosité qu'elle eut vainement cherché à cacher. Grand-papa s'impatiente... et moi aussi, ajouta-t-elle à mi-voix.

Quelques instants après, tout le monde était réuni,

non pas au salon, il n'y en avait pas à l'usine, mais dans la chambre à coucher de M. Hauttot, celle où la mère d'Honorine était morte et qui depuis douze ans n'avait subi aucun changement.

La défunte serait revenue ce jour-là qu'elle aurait tout retrouvé à la même place, comme si elle n'eût quitté son logement que de la veille.

M. Hauttot professait le culte des souvenirs.

Le vieillard était plus pâle encore que d'habitude; il se tenait grave, triste, recueilli; on eût dit qu'il se repliait sur lui-même pour se donner du courage.

Sur une table étaient plusieurs papiers.

Après quelques minutes de silence, M. Hauttot prit la parole.

— Mes amis, monsieur, et toi ma fille, toi surtout! vous m'avez cruellement blessé, dit-il d'une voix émue.

Vous m'avez accusé d'égoïsme! tous vous avez cru que je voulais dépouiller mon enfant au profit de la fille de son frère...; vous m'avez soupçonné, me croyant riche, de placer mon argent au-dessus du bonheur de ma fille...

C'est mal! bien mal!

Et comme tous ceux auxquels il s'adressait se levaient pour protester, il les arrêta du geste et continua :

Que vous, monsieur, qui ne me connaissez pas et

qui ne pouvez savoir à quel point mes enfants m'ont toujours été chers, et combien peu j'ai toujours tenu à l'argent, que vous, vous pensiez cela, mon Dieu cela se comprend, et je ne saurais vous en vouloir; votre affection pour la fille vous rendait injuste pour le père... passons!...

Que vous mes amis, qui me connaissez mieux, mais qui n'avez jamais vécu dans notre intimité et qui, par conséquent, ne pouvez savoir de quelle préférence — préférence coupable — cette enfant était l'objet de ma part, car je la préférerais à ses frères, et qui sait si Dieu n'a pas voulu me punir de cette injustice en m'enlevant mes fils; que vous me supposiez des sentiments de mauvais père, cela peut s'expliquer encore...

Mais que toi Honorine, toi, ma fille, tu m'accuses de ne pas t'aimer, de te sacrifier à ta nièce! voilà qui est cruel... et ta pauvre mère, qui souvent me reprochait mes préférences pour toi, a dû bien s'étonner, si, comme je le crois, elle nous voit.

— Mon bon père, pardonne-moi, dit Honorine en embrassant son père...; je t'assure.

— Oh! tu es toute pardonnée, tu le sais bien, méchante enfant, reprit le vieillard en essayant une larme... Je crois que tu m'aimes.

— Oh! de tout mon cœur...

— Oui, mais tu aimes mieux monsieur... Ah! vous

êtes bien heureux, dit-il en s'adressant directement à M. d'Ollebéc dont la contenance était assez embarrassée; vous devez être fier, bien fier! ma fille vous préfère à moi! à moi qui donnerais ma vie pour elle.

— Oh! mon père.

— Ne t'en défends pas, c'est la loi; oui, ma chère femme, ajouta-t-il en regardant avec attendrissement un portrait pendu à la muraille, oui, ta fille a dit qu'elle était malheureuse par moi... elle a dit que son père la tuait...

— Mon père...

— Tu l'as dit! je l'ai entendu! et tu as accusé cette enfant de te voler la tendresse de ton père, elle qui m'a, sache-le bien, supplié pour toi!

— Chut! bon papa, dit Léonie en se jetant tout en pleurs dans les bras de son grand-père, chut, il ne faut plus gronder...

— Enfin, reprit le vieillard, l'enfant a raison. Je ne dois plus gronder... c'est fini...

Tu as dit que tu mourrais si tu n'épousais pas monsieur... ma fille, il ne faut pas que ta chère mère, quand je la reverrai, m'accuse d'avoir tué son enfant... Monsieur, Honorine sera votre femme.

(La suite au prochain numéro.)

italienne annonce que le gouvernement italien a adressé à son représentant à Belgrade une lettre exprimant la profonde émotion qu'il a éprouvée à l'occasion de l'assassinat du prince Michel.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

Suivant jugement rendu par le tribunal correctionnel de l'arrondissement de Saumur, le cinq juin mil huit cent soixante-huit,

Richard, Pierre, âgé de 34 ans, marchand de son, né à Mauzé-Thouarsais, arrondissement de Bressuire, demeurant à Thouars, a été condamné à six semaines d'emprisonnement, à l'insertion du jugement par extrait, dans le journal de Bressuire et dans un de ceux de Saumur, et à tous les frais, — pour avoir

mélangé du plâtre dans du son qu'il a vendu, et pour avoir ainsi trompé sur la nature de la marchandise.

Pour extrait,

Le Greffier,  
BOUCHEREAU,  
C. G.

Vu au Parquet.

Le Procureur Impérial,  
E. CHARIL DE RUILLE. (283)

On a répandu le bruit que M. Guillon avait cédé sa maison de teinture; cette nouvelle est complètement fautive.

En conséquence, M. Guillon prévient sa nombreuse clientèle, qu'il s'occupe, comme par le passé, de tout ce qui concerne la teinture et le nettoyage.

Place de l'Hôtel-de-Ville, N° 26.

#### BULLETIN FINANCIER.

Le marché continue à dérouter le raisonnement. On signale des ventes importantes et significatives, et elles ne peuvent cependant arrêter la hausse.

Il est probable que les indications contradictoires fournies par les cours sont dues à la situation de place et au trouble jeté dans les idées, comme dans les affaires, par les exécutions du commencement du mois, aggravées par les excitations d'une certaine presse.

M. Soubeyran, sous-directeur du Crédit foncier de France, a cru devoir déférer aux tribunaux un article d'un journal français qui s'imprime à l'étranger. Je veux bien croire à l'honorabilité de cet organe, puisqu'il s'est rétracté le lendemain. Mais M. Soubeyran ne sait-il pas qu'il existe une infinité de feuilles.... de choux véreuses, de date récente, qui ne sont justiciables d'autre juridiction que celle du mépris.

On les connaît; ce sont, non sans raison, les basses

sangues de l'épargne par la calomnie. Quand on a maille à partir, il faut savoir distinguer, même dans les plus humbles Débats.

La rente française est ferme à 70.65, et la hausse sur l'Italien ne s'est arrêtée qu'à un cours voisin de 53. Les mobiliers n'ont que des variations insignifiantes; les réalisations, aux cours actuels, compensent les achats.

Le Crédit lyonnais prend une excellente position à notre bourse, déterminée par l'excellente situation de la société, par la nature spéciale et sérieuse de ses opérations et par l'importance croissante des dividendes annuels. Le cours de 460, auquel les actions se négocient aujourd'hui, est bien au-dessous de leur valeur réelle, qui, en s'élevant rapidement jusqu'à 500 et 550 fr., peut donner encore du 7 et du 8 p. 100, sans compter la prime acquise. C'est un des placements les plus solides et les plus avantageux à signaler aujourd'hui aux capitaux.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

#### A VENDRE

##### BEAU CLOS DE VIGNE

Au lieu de la Touche,  
Commune de Rou-Marson,

Contenant 2 hectares 53 ares, avec cave, pressoir, puits, deux chambres, greniers, belle plantation d'arbres à fruits en plein rapport.

S'adresser à M. RENÉ GASNAULT, rue de Bordeaux, ou à M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire. (257)

#### A VENDRE

##### OU A AFFERMER

##### UNE MAISON D'HABITATION

Avec écuries, remises et autres servitudes, et un jardin bien affrui y attenant, d'une contenance de 75 ares.

Le tout situé à 16 kilomètres de Saumur, près la gare de Varennes.

S'adresser rue Traversière, 3, Saumur. (238)

#### A VENDRE

##### D'OCCASION,

DEUX VOITURES : un coupé à patente et un dog-cart à patente, le tout presque neuf.

S'adresser au bureau du journal.

#### A CÉDER

##### UN FONDS DE CAFÉ

Avec billard et ses accessoires,

Dans un bon quartier de la ville.

S'adresser au bureau du journal.

#### SERVICE DES SUBSISTANCES MILITAIRES.

#### ACHAT DE DENRÉES.

Le samedi 4 juillet 1868, il sera procédé, à 3 heures du soir, à la Mairie de Saumur, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, d'une fourniture de foin, luzerne, paille et avoine, à livrer dans le magasin militaire de la place de Saumur.

L'instruction et le cahier des charges relatifs à cette adjudication sont déposés dans les bureaux de la sous-intendance militaire (rue Bodin, n° 3), où le public sera admis à en prendre connaissance.

NOTA.—La denrée sera livrée entre deux fers. (284)

#### A VENDRE

##### DEUX CHIENS COURANTS.

Prix modéré.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE à emprunter 15.000 francs pour 10 ans à 4 p. 0/0, première hypothèque sur un immeuble de 35.000 francs.

S'adresser au bureau du journal.

#### EAUX MINÉRALES DE MARTIGNÉ-BRIAND.

Ouverture le 15 juin.

##### M. FOYER, Maître d'hôtel,

Prévient sa nombreuse clientèle, qu'une voiture sera tous les jours à la disposition de ses pensionnaires pour se rendre à la fontaine. (261)

#### APPAREIL SYPHON-AIGUILLE

Pour faire soi-même

l'Eau de Seltz et la Limonade gazeuse.

C. MAYER, breveté, PARIS.

Cet appareil est le plus simple, le plus maniable, le plus commode et le meilleur marché de tous ceux inventés jusqu'à ce jour. Un enfant de cinq ans peut faire l'Eau de Seltz.

L'Appareil et les Poudres à Eau de Seltz se trouvent à Saumur, chez PAPIN-LEROY, épicier, M<sup>d</sup> de faïence et verrerie, rue du Portail-Louis.

#### ARCHIVES DE L'OUEST

1789-1800.

VIENT DE PARAÎTRE :

#### ANJOU, MAINE, BERRY

4<sup>e</sup> NUMÉRO DE LA SÉRIE A

1 fascicule de 312 pages, format grand in-8° jésus.

Le recueil des ARCHIVES DE L'OUEST, publié par M. Antonin PROUST, paraît par fascicules de 250 à 350 pages; quatre fascicules forment une série. La première série, consacrée aux Opérations électorales de 1789, est entièrement terminée.

Prix de chaque fascicule vendu séparément. 6 francs.

Pour les souscripteurs..... 5 —

Prix de l'exemplaire sur papier à bras..... 10 —

Sont considérés comme souscripteurs, ceux qui prennent une série entière.

ON SOUSCRIT :

A Paris, chez LACROIX et VERBOECKHOVEN, Librairie internationale, 15, boulevard Montmartre;

A Niort, chez CLOUZOT, Librairie poitevine, 22, rue des Halles.

Le quatrième numéro contient : Anjou, Maine et Berry.

Voici le sommaire relatif à l'ANJOU :

Liste des brochures publiées en Anjou à la veille de la convocation des états-généraux. — Lettre de M. Milscent, lieutenant particulier de la sénéchaussée d'Angers, à Mgr le Garde-des-Sceaux. — Lettre de M. le comte de la Gallissonnière, sénéchal d'épée, à Mgr le Garde-des-Sceaux. — Lettre de MM. les députés des curés d'Angers à M. Necker. — Projet d'un mémoire des curés du diocèse d'Angers, relativement à la convocation des états-généraux. — Lettre de M. l'abbé de La Brosse à Mgr le Garde-des-Sceaux. — Demandes et doléances du clergé d'Anjou. — Liste des députés. — Procès-verbaux des séances de l'assemblée particulière de la noblesse. — Instructions et pouvoirs donnés par la noblesse d'Anjou à ses députés. — Instructions particulières pour les députés de la noblesse d'Anjou. — Liste des députés. — Vœux et demandes des cinq sénéchaussées de la province d'Anjou. — Mémoire des maîtres ouvriers d'Angers à M. Necker. — Liste des députés du tiers-état d'Anjou. — Mémoire des officiers municipaux de La Flèche.

## LE CREDO DE BOSSUET

EXPOSITION DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE, Recueillie des OEuvres de Bossuet, Sur le conseil de M<sup>gr</sup> l'Evêque d'Orléans, Par le V<sup>te</sup> CH. DE CAQUERAY.

Prix : 9 francs.

A Saumur, chez tous les libraires.

LA

## SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE D'ANGERS.

REVUE LITURGIQUE ET HISTORIQUE

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS.

Offices. — Vies des Saints. — Bonnes œuvres et Faits divers

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Un an. . . . . 5 fr. | Six mois. . . . . 2 fr. 75 c.

On reçoit les timbres-poste en paiement.

On s'abonne à Saumur, chez M. GODET, imprimeur-libraire, place du Marché-Noir.

#### BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 18 JUIN.			BOURSE DU 19 JUIN.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862. . . . .	70 15	»	»	70 20	»	05
4 1/2 pour cent 1852. . . . .	100 75	»	»	100 60	»	15
Obligations du Trésor. . . . .	485	»	»	485	»	»
Banque de France. . . . .	3165	»	10	3185	»	20
Crédit Foncier (estamp.). . . . .	1535	»	10	1530	»	5
Crédit Foncier colonial. . . . .	466 25	1	25	462 50	»	3 75
Crédit Agricole. . . . .	650	»	»	650	»	»
Crédit industriel. . . . .	645	»	»	640	»	5
Crédit Mobilier (estamp.). . . . .	312 50	»	»	305	»	7 50
Comptoir d'esc. de Paris. . . . .	727 50	»	2 50	725	»	2 50
Orléans (estampillé). . . . .	880	»	2 50	881 25	1	25
Orléans, nouveau. . . . .	»	»	»	»	»	»
Nord (actions anciennes). . . . .	1220	»	5	1220	»	»
Est. . . . .	550	»	»	550	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	936 25	1	25	935	»	1 25
Lyon nouveau. . . . .	»	»	»	»	»	»
Midi. . . . .	600	»	»	600	»	»
Ouest. . . . .	561 25	»	3 75	558 75	»	2 50
C <sup>ie</sup> Parisienne du Gaz. . . . .	1490	»	5	1490	»	»
Canal de Suez. . . . .	445	»	2 50	435	»	10
Transatlantiques. . . . .	420	»	7 50	405	»	15
Emprunt italien 5 0/0. . . . .	53 80	»	40	53 60	»	20
Autrichiens. . . . .	565	»	3 75	565	»	»
Sud-Autrich.-Lombards. . . . .	380	»	2 50	387 50	7	50
Victor-Emmanuel. . . . .	47 50	»	1	47	»	50
Romains. . . . .	47	»	»	45	»	2
Crédit Mobilier Espagnol. . . . .	330	»	7 50	330	»	»
Saragosse. . . . .	80	»	1	80	»	»
Séville-Xérès-Séville. . . . .	»	»	»	»	»	»
Nord-Espagne. . . . .	65	»	»	65	»	»
Compagnie immobilière. . . . .	137 50	»	50	133 75	»	3 75

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord. . . . .	336 50	»	»	336 50	»	»
Orléans. . . . .	327	»	»	327 50	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	338	»	»	337 75	»	»
Ouest. . . . .	325 75	»	»	326	»	»
Midl. . . . .	323 50	»	»	323	»	»
Est. . . . .	320	»	»	321	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le

18

LE MAIRE,